



Logement pas libéré à la date de signature

Par **blau**, le **05/07/2020** à **12:48**

bonjour,rrnrnNous avons sollicité un prêt pour acquérir une maison.rrnrnLa banque a viré l'argent sur le compte du notaire 3 jours avant la signature mais le vendeur a annulé la signature sous prétexte qu'il n'avait pas terminé son déménagement.rrnrnCompte tenu de son agenda, le notaire a refixé un rendez-vous dans seulement 2 semaines.rrnrnEst-ce que nous pouvons tenter un procès au vendeur ?

Par **BrunoDeprais**, le **05/07/2020** à **16:33**

BonjourrrnrnRelisez le compromis, et regardez ce qui est prévu.rrnrnDemandez également à votre banque pourquoi elle a fait le virement sans l'acte final.

Par **morobar**, le **06/07/2020** à **18:19**

Bonjour,*rrnrnrrnrn[quote]rrnDemandez également à votre banque pourquoi elle a fait le virement sans l'acte final.rrnrn[/quote]rrnrnIl se trouve que c'est la procédure à 100 pour 100 des mutations. Le notaire exige les fonds AVANT la signature et non après.rrnrn[quote]rrnEst-ce que nous pouvons tenter un procès au vendeur ?rrnrn[/quote]rrnrnouirrrnrn* 3 ans d'attenterrnrn* 3/4000 euro de frais d'avocatrrnrn* recours abusif==> pas de DI et pas d'article 700 pour les frais d'avocat.rrnrnMieux vaut demander au vendeur un petit quelque chose amilemùent y compris un gueuleton le jour de la signature.